

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/09/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15; Exclus : 0

Excusé :

Date de la convocation : 17/09/2024 Date d'affichage : 18/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL– C CIVEYRAC - P COLMACHE - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET – S TEYSSONEYRE

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à donné pouvoir à S CHAPON

Excusé :

Elu supplémenteaire : JL MASSON

10 – Création de poste

Le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire Yves COLOMB indique qu' un poste d'adjoint administratif doit être créé. En effet, un poste occupé par un agent administratif, sa durée hebdomadaire est de 24.50 heures par semaine, la commune estime qu'elle a besoin d'un poste à 28 heures afin de remplir de nouvelles taches.

Après en avoir délibéré, le 26/09/2024 le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'accueil Mairie et agence postale, chargée du site internet et communication à temps non complet à raison de 28/35ème, à compter du 01/10/2024
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2024.

CADRE OU EMPLOIS	SERVICE	Effectif	Durée hebdomadaire
SERVICE ADMINISTRATIF			
Adjoint Administratif principal 2ème classe	secrétaire	1	35 h
Adjoint administratif	Agent administratif	1	28 h
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maitrise principal	Technique	1	35 h
Adjoint Technique principal 2ème classe	Cuisinière/chauffeur	1	26 h
Adjoint technique	technique	1	35 h
Adjoint technique	Ecole	1	32 h
Adjoint technique	Ecole	1	28 h
Adjoint technique	Mairie/Ecole	1	21 h
Adjoint technique	Mairie/Cantine	1	6.26 h
TOTAL		9	246.26 h

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
En mairie, le 26/09/2024

Le Maire,



Le secrétaire,

